

GLOSSAIRE [DES MOTS-CLÉS DE L'ÉVALUATION]

Extrait pp. 91-98 de : *Évaluer dans une perspective actionnelle : l'exemple du Diplôme de Compétence en Langue*, BOURGUIGNON Claire, DELAHAYE Philippe, PUREN Christian, Le Havre, Éditions Delbopur, février 2007, 168 p.

N.B.

Nota bene

– Dans ce « glossaire », nous avons limité volontairement les entrées aux termes clés de cet ouvrage. Nous avons en outre privilégié systématiquement, dans nos définitions et descriptions, tout ce qui concerne la « perspective actionnelle », c'est-à-dire tout ce qui renvoie à la notion d'« agir ».

– Nous nous sommes en outre efforcés de distinguer, lorsque nous l'avons jugé nécessaire, entre différentes acceptions possibles : les acceptions générales, les acceptions communes en Didactique des langues, les acceptions particulières à la docimologie, celles spécifiques aux différentes publications concernant le Diplôme de Compétence en Langue (« DCL ») – y compris le présent ouvrage –, enfin les acceptions que l'on trouve dans le *Cadre Européen Commun de référence pour les langues* (« CECR »).

– Trois chapitres de cet ouvrage (3.1, 3.4 et 4.2.2) sont reproduits dans la rubrique « Mes travaux », www.christianpuren.com/mes-travaux/2007f/.

Action

Unité de sens au sein de l'*agir social. Dans le DCL, l'action dans laquelle s'engage le candidat correspond à un *projet à réaliser dans le cadre d'une *mission. Voir *tâches.

Activité

1. Désigne de manière très générale ce que fait l'acteur social dans son usage de la langue ou l'apprenant au cours de son apprentissage ; que ce soit à un niveau très abstrait (celui des opérations cognitives) ou très concret (souligner les mots inconnus dans un texte, apprendre par cœur un poème) ; que ce soit avec un certain objectif (ex. : une activité de remédiation), dans un certain domaine (ex. : une activité de compréhension écrite, de réflexion sur la langue), dans le cadre d'un certain dispositif (ex. : une activité de groupe, une activité guidée, des activités différenciées), etc. ; qu'elles soient « scolaires » (conjuguer oralement un verbe en classe), « simulées » (jouer le rôle d'un touriste qui demande son chemin à l'étranger) ou « authentiques » (rédiger un courrier électronique pour un correspondant étranger).

2. Dans le CECR, l'expression « activités langagières » désigne les quatre *skills* traditionnels (compréhensions écrite et orale, expressions écrite et

orale : voir *compétence 2 et *habileté langagière), auxquels ont été ajoutées l'interaction et la « médiation » (traduction et interprétation, en part.).

Adéquation

Qualité de la relation entre un *agir et son *contexte.

Agir

Réalisation d'une *activité (*tâche ou *action).

Aptitude

En didactique des langues, synonyme de *capacité.

Adéquation

Qualité d'un *agir définie dans ses relations à son environnement et à son objectif.

Autonomie

Capacité à décider soi-même de son *agir, à le réaliser en se donnant les moyens nécessaires ainsi que les méthodes et démarches adéquates, enfin à l'évaluer en fonction de ses propres critères.

L'autonomie cognitive correspond à la capacité à résoudre des problèmes (voir *résolution de problème) ; l'autonomie langagière à la capacité à gérer soi-même des situations de communication

nouvelles et imprévues ; l'autonomie « actionnelle » à la capacité à conduire des *projets.

Capacité

1. Sens philosophique : contrairement aux connaissances, qui sont des savoirs, aux compétences, qui sont des savoir-faire ou « savoir-agir » (et donc toujours contextuels), les capacités sont des « pouvoir-agir » dans l'absolu.

2. En didactique des langues, « capacité » est utilisé comme synonyme de *compétence : les référentiels de compétence utilisent ainsi des descripteurs de type « être *capable* de... ». C'est le cas dans le DCL : le « Référentiel de certification », dans l'Arrêté du 17 avril 2002, regroupe un ensemble dit de « capacités démontrées ».

Certification

En didactique des langues, attestation officielle d'une autorité socialement reconnue concernant les *compétences langagières d'une personne.

Cohérence

1. En linguistique textuelle, adéquation les éléments d'un texte par rapport au monde extérieur auquel il se réfère. (Voir *cohésion.)

2. Dans le DCL, on retrouve cette exigence d'adéquation, entre la *mission proposée au candidat dans le *scénario, et les niveaux de *compétence que l'on cherche à évaluer.

Cohésion

1. En linguistique textuelle, adéquation interne entre les différents éléments d'un texte. (Voir *cohérence.)

2. Dans le DCL, la notion de cohésion fait de même référence à une logique interne, en l'occurrence à celle du *scénario : chacun de ses éléments doit servir la mission annoncée (le rôle du candidat, le rôle de l'examineur, les textes retenus,...).

Communication

1. Dans le sens abstrait : échange d'informations entre un émetteur et un récepteur.

2. Dans l'approche communicative, la communication :

– est la fois la fin (c'est l'*action sociale à laquelle on prépare les apprenants) et le moyen (c'est la *tâche privilégiée : simulation, jeu de rôle) ;

– se réduit généralement au repérage et à la transmission d'informations,

3. Dans le DCL, qui met en œuvre une « perspective actionnelle », la communication :

– n'est qu'un moyen au service de l'action (une prise de décision, la réalisation d'une *mission, un *projet ;

– intègre à cet effet d'autres types de traitement de l'action : sélection, repérage d'informations manquantes, analyse, hiérarchisation, synthèse, intégration dans une argumentation et une négociation, etc.

Compétence

1. Dans le sens le plus abstrait, une compétence est un « savoir-agir ». Contrairement à la connaissance, qui est un savoir déclaratif, la compétence est un savoir-faire (ou « savoir procédural », ou « savoir en acte ». Ce sens est compatible avec celui qu'a ce concept dans l'opposition chomskyenne entre compétence (système intériorisé de production langagière) et *performance (réalisation langagière effective).

Une compétence langagière n'est donc ni observable ni évaluable en tant que telle, mais au moyen de performances langagières (c'est-à-dire de résultats attestés d'activités de compréhension et de productions langagières). La reconnaissance d'une compétence et l'assignation d'un niveau correspondant (voir *certification) repose donc sur une *extrapolation : on va supposer le candidat capable de reproduire constamment le même type de performance.

2. En didactique des langues, la compétence en langue (ou « compétence langagière ») a longtemps été décrite en fonction du découpage de l'objet langue en compréhensions écrite et orale,

expressions écrite et orale : ce sont les quatre *skills*, en anglais, appelés souvent « *habiletés langagières » par les didacticiens français, et récemment renommées « *activités langagières » dans le *CECR* ;

3. Le *CECR* privilégie la « compétence de communication » ou « compétence à communiquer langagièrement », définie comme une *aptitude à mobiliser de façon pertinente des connaissances linguistiques pour communiquer avec d'autres dans une situation donnée avec l'objectif de réaliser une action déterminée. Cette compétence est découpée en :

a) *compétence linguistique* : savoirs et savoir-faire relatifs à l'objet langue : grammaire, lexicque, syntaxe, phonologie, graphie, phonie et relations graphie-phonie ;

b) *compétence sociolinguistique* : savoirs et savoir-faire relatifs aux paramètres socioculturels de l'utilisation de la langue (règles d'adresse et de politesse, registres, etc.) ;

c) *compétence pragmatique*, ou capacité à mettre en œuvre des stratégies de communication adéquates au contexte de communication, aux interlocuteurs et aux objectifs visés.

Cette compétence pragmatique est elle-même subdivisée en :

– compétence fonctionnelle : savoirs et savoir-faire relatifs aux actes de parole ;

– compétence interactionnelle : conduite des interactions langagières en situation : scénarios, rituels,...) ;

– compétence discursive : maîtrise des genres textuels, des effets d'énonciation, des règles de cohésion et progression textuelles,...

4. Le DCL met l'accent, dans sa conception originale de la compétence, d'une part sur les relations dynamiques entre la compréhension et l'expression (informations repérées dans les documents, informations manquantes demandées à un interlocuteur, informations traitées pour la rédaction du document final), d'autre part sur mobilisation de toutes les compétences (linguistique, sociolinguistique et pragmatique) au service d'un même *agir global (le *projet) dans un

cadre culturel (socioprofessionnel) donné (la *mission).

Voir *performance.

Contexte

Dans le DCL, synonyme de *situation. Voir *environnement.

Contrôle

1. En général, opération d'évaluation par rapport à une ou des normes prédéfinie(s).

2. En didactique des langues, opération de vérification de savoirs ou savoir-faire prédéfinis.

3. Dans le DCL, on oppose contrôle (paradigme de la connaissance) à *évaluation (paradigme de la *compétence).

Critère

Propriété d'un objet utilisé pour l'évaluer : « correction », « variété », « authenticité »..., sont ainsi des critères d'évaluation de la langue ; « exactitude », « hiérarchisation », « cohérence » des critères d'évaluation du traitement de l'information ; « adéquation » et « efficacité » des critères d'évaluation de l'action.

Pour être opérationnel en évaluation, un critère doit être relié à des *indicateurs de performance.

Degré

Dans le DCL, niveau de compétence en langue attribué dans la certification finale à un candidat. Ce degré est calculé de manière informatique à partir des pondérations attribuées aux différentes *zones assignées à ce candidat par les examinateurs dans les différentes grilles d'évaluation.

Descripteur

Énoncé décrivant concrètement et précisément une performance en termes de caractéristiques, de types de tâches et/ou de niveaux. Un descripteur regroupe un ensemble d'*indicateurs.

Dimension

Dans le DCL, utilisé fréquemment comme synonyme de « domaine ». On y parle

ainsi des « dimensions linguistique, sociolinguistique-socioculturelle, pragmatique », ou encore des « dimensions communication, compétences professionnelles, relations à l'interlocuteur ».

Domaine

1. Dans son sens le plus abstrait, désigne tout découpage d'un ensemble.
2. Dans le DCL, on parle ainsi de « domaines » pour les différentes *compétences linguistiques (par ex. lexicale, syntaxe, phonologie) ; pour les différentes composantes de la *compétence de communication (linguistique, sociolinguistique et pragmatique), pour les différents critères d'évaluation (par ex. traitement de l'information et organisation du discours, rôles interlocutifs, qualité de la communication). Synonyme : *dimension Dans le DCL, « dimension » est enfin utilisé pour désigner les différents secteurs de vie sociale (comme dans le *CECR*, voir ci-dessous).
3. Dans le *CECR*, « domaine » est réservé aux découpages de l'*environnement social de l'agir : il s'agit de « domaines d'action » correspondant à de « grands secteurs de la vie sociale où se réalisent les interventions des acteurs sociaux » : « domaine éducationnel, domaine professionnel, domaine public, domaine personnel » (p. 15 et p. 18). Voir aussi *problématique, *thématique.

Efficacité

Qualité d'un *agir par rapport au résultat attendu. Dans une conception pragmatique de la compétence en langue, elle est le produit d'une conjonction entre la *compétence et la *pertinence.

Environnement

Concept générique regroupant à la fois celui de *contexte (lié à l'origine à l'environnement linguistique) et de *situation (lié à l'environnement communicatif), et les élargissant à tout paramètre susceptible d'influencer l'*agir.

Évaluation

1. Dans le sens le plus général, action ou résultat d'une mesure de valeur.
2. En pédagogie, démarche opératoire par laquelle on apprécie un objet par rapport à des *critères déterminés, et résultat de cette démarche.
3. Dans le DCL, qui est une certification indépendante de toute considération concernant le processus d'apprentissage, la distinction entre évaluation prédictive, formative et sommative n'est pas prise en compte. On y trouve par contre la typologie suivante :
 - *l'évaluation critériée*, celle où le candidat est évalué en fonction de critères préalablement définis ;
 - *l'évaluation directe*, celle où sont proposées au candidat des tâches aussi proches que possible des actions qu'ils auront effectivement à réaliser sur le terrain en situation professionnelle (dispositif d'*extrapolation faible) ;
 - *l'évaluation indirecte*, fondée sur l'idée que l'on peut juger de la compétence future d'un candidat dans des situations authentiques de communication en extrapolant ses résultats obtenus dans des épreuves artificielles tels que des exercices de grammaire ou des tests de compréhension sous forme de QCM (*extrapolation forte).
 - *l'évaluation positive*, celle qui valorise et valide ce que le candidat sait faire ;
 - *l'évaluation négative*, celle qui focalise sur ce que le candidat ne sait pas faire, et le sanctionne en conséquence.

Extrapolation

En évaluation-certification, opération qui consiste à passer de la *performance d'un candidat à l'attribution de la *compétence correspondante. Plus cette généralisation est faite à partir de peu de données, et de données recueillies dans des *tâches éloignées des *actions que le candidat devra réaliser sur le terrain, et plus l'extrapolation sera forte ; à l'inverse, plus les tâches proposées en évaluation seront nombreuses et proches des *actions que le candidat aura à réaliser en société, et plus l'extrapolation sera faible. Synonymes respectifs dans le DCL : *évaluation indirecte, *évaluation directe.

Faisabilité

1. Dans un sens général, possibilité de réaliser une action dans des conditions données.

2. On dit qu'une évaluation est faisable lorsque les examinateurs sont en mesure de la réaliser correctement dans les conditions données. Dans le DCL, en particulier, possibilité de prise en compte de l'ensemble des critères et des domaines dans le temps imparti.

Voir *fiabilité, *validité.

Fiabilité

On dit qu'une évaluation est fiable lorsque plusieurs examinateurs parviennent dans les mêmes conditions à une mesure identique.

Voir *faisabilité, *validité.

Habilité langagière Synonyme de *skill* ou « compétence langagière », définie en fonction du découpage de l'objet langue en compréhensions écrites et orales, expressions écrites et orales.

Voir *compétence 2 et *activité 2.

Indicateur (de performance)

Indice observable attestant la présence d'un critère évalué. Voir *descripteur.

Jeu de rôle

Simulation de situation de communication et d'action dans laquelle les acteurs ont une identité différente de la leur. Le jeu de rôle peut être :

– *simple* : la situation de communication est standardisée, les personnages schématiques et l'interaction prévisible, se sorte que l'action peut se réduire à une succession d'actes de parole ;

– ou *complexe*, comme dans le jeu de rôle proposé dans le DCL : les participants peuvent en partie investir leur personnage avec leur personnalité et leur expérience, et les interactions sont en partie imprévisibles parce qu'il s'agit d'un véritable projet, même s'il est simulé.

Mise en situation

Dans le DCL, opération effectuée dans la première partie du « dossier du candidat », et qui lui présente le *contexte global

de la « macro-tâche » ou *projet qui lui est proposé pour l'épreuve : son rôle, son statut, l'objectif visé, les moyens disponibles, les conditions de réalisation et le résultat attendu.

Mission

Dans le DCL, projet confié à la responsabilité du candidat. Au début de son dossier, c'est généralement une lettre de mission qui assure la *mise en situation, et donc le *contexte général dans lequel le candidat devra réaliser le *projet.

Opérationnalité

Qualités conjointes de *pertinence et d'*efficacité de la langue telle qu'elle est utilisée en contexte et en fonction d'un objectif déterminé.

Performance

Productions langagières observables, effectivement réalisées. Elles peuvent être classées selon les mêmes différents types de découpage de l'objet langue que les *compétences. Toute *certification repose sur une *extrapolation de *compétences à partir de *performances attestées.

Perspective actionnelle

1. En didactique des langues, relation entre agir d'usage (ou « social ») ou agir d'apprentissage (ou « scolaire »).

2. Dans le *CECR* de 2001, forme historique de cette perspective actionnelle dans laquelle on « considère avant tout l'utilisateur et l'apprenant d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donnés, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier ».

Pertinence

Qualité de la relation entre un *agir et son *objectif.

Voir *adéquation, *opérationnalité, *pertinence.

Pragmatique

Usage que l'on peut faire d'un énoncé pour agir sur l'autre ou avec les autres. Les

critères pragmatiques sont donc des critères d'efficacité de la communication

Prédiction

Synonyme d'*extrapolation.

Problématique

Ensemble de questions suscitées par l'énoncé d'un problème donné et organisées pour former un tout cohérent débouchant sur une proposition de réponse.

C'est le sens de « problématique » dans le DCL, où une thématique se situe dans le cadre d'une *thématique donnée. Exemple de problématique : l'élimination des déchets industriels : thématique correspondante : la protection de l'environnement.

Voir aussi *domaine 3.

Projet

Représentation rationnelle d'une série organisée d'activités partielles en fonction d'un objectif unique terminal.

Dans le DCL cet objectif consiste dans un document que le candidat doit rédiger. Contrairement à ce qui se passe dans la *procédure, les activités ainsi que les moyens et modes de réalisation ne peuvent pas être entièrement prédéterminées, parce qu'elles relèvent de la *résolution de problème.

Référentiel de compétences

Document qui décrit les *compétences attendues. On appelle « compétences majeures », celles qui sont constitutives d'un métier déterminé.

Référentiel (– emploi, – métier)

Document qui décrit l'ensemble des actions correspondantes.

Référentiel de certification

Document qui décrit les méthodes utilisées pour la certification et les critères pris en compte pour positionner l'individu sur différents degrés de maîtrise.

Résolution de problème

Type d'agir complexe impliquant de découvrir par soi-même les moyens, modes et démarches de résolution d'un

problème nouveau et/ou à résoudre dans un *environnement nouveau.

Scénario

Ensemble prédéfini d'*actions (en société ou en simulation) ou de *tâches (« scénario pédagogique ») articulées dans la même chronologie.

Dans le DCL, le scénario est décrit comme « une simulation constituée de l'enchaînement d'une série de tâches communicatives entreprises en vue d'aboutir à l'accomplissement d'une mission complexe en fonction d'un objectif donné » (document interne, 1994)

Situation

1. Sens général : voir *contexte.
2. « Situation de communication » : ensemble des paramètres extralinguistiques influençant aussi bien la production que la compréhension de tout message.
3. Dans le DCL : synonyme de *contexte. Voir *environnement, « mise en situation ».

Stratégie

Dans le *CECR*, « est considéré comme stratégie tout agencement organisé, finalisé et réglé d'opérations choisies par un individu pour accomplir une tâche qu'il se donne ou qui se présente à lui ». (p. 15)

Stratégie communicative

Dans le *CECR*, « moyen utilisé par l'utilisateur d'une langue pour mobiliser et équilibrer ses ressources et pour mettre en œuvre des aptitudes et des opérations afin de répondre aux exigences de la communication en situation et d'exécuter la tâche avec succès et de la façon la plus complète possible et la plus économique possible, en fonction de son but précis ». (p.48)

Tâche

1. Dans le *CECR* comme dans le DCL, tout type d'unité de sens au sein d'une activité quelconque. On parlera ainsi aussi bien de tâches « communicatives » ou « professionnelles » que de « tâches scolaires ». Voir *action.

Dans le DCL, « micro-tâches » désigne les activités prédéterminées dans le cadre de

l'épreuve (compréhension orale et écrite, demande d'informations au téléphone, etc.) ; « macro-tâche » le *projet tel qu'il est défini dans le cadre de la *mission.

Test

En évaluation, situation standardisée servant de stimulus à un comportement qui sera évalué par comparaison avec celui d'individus placés dans la même situation, afin de les classer soit quantitativement soit typologiquement.

Thématique

Dans l'exemple de scénario proposé en Annexe 2 du présent ouvrage, le *domaine est le domaine professionnel (il s'agit d'une entreprise internationale d'édition et de distribution de produits multimédias dont le siège est à Londres), la *thématique est la gestion des ressources humaines, la *problématique le choix d'un candidat pour un poste de cadre dans une filiale en France. On peut donc définir fonctionnellement la thématique comme un positionnement intermédiaire dans un continuum entre le général et le singulier, d'une part entre l'*environnement et l'*action, d'autre part

: en d'autres termes, elle est de l'ordre du particulier et de la réflexion.

Tuilage

Dans le DCL, dispositif de simplification de la procédure d'évaluation (de renforcement du degré de *faisabilité) qui consiste, une fois une *zone atteinte, à ne plus prendre en compte ses critères spécifiques mais seulement ceux des zones supérieures.

Validité

Une évaluation peut être considérée comme valide dans la mesure où l'on peut montrer que ce qui est effectivement testé est ce qui, dans le contexte, donné, doit être évalué, et que l'information recueillie donne une image exacte de la compétence des candidats en question.

Voir *faisabilité, *fiabilité.

Zone

Dans le DCL, niveau de compétence assigné par les examinateurs à un candidat pour chacun des critères et sous-critères dans les grilles d'évaluation.

Voir *degré.